

Secrétariat du Grand Conseil M Numéro d'objet

Projet présenté par les députés :

Mme Christina Meissner

Date de dépôt : pas déposée

Proposition de motion

« Touche pas à mon école d'aviation ! Sauvons l'Aéroclub de Genève. »

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l'Aéroclub de Genève (ci-après : l'Aéroclub) dispense de nombreuses formations aux pilotes de lignes, contrôleurs aériens et mécaniciens pour avions ;
- la nécessité de former les pilotes au transport de passagers ;
- que l'Aéroclub contribue à la vitalité du tissu économique genevois ;
- l'augmentation des mouvements aériens à l'aéroport de Genève (192'000 atterrissages et décollages soit 2% de plus en un an) ;
- les nouvelles mesures de sécurité qui obligeront les usagers de la piste gazon à respecter un écart de 3 minutes avec les vols commerciaux utilisant la piste béton ;
- la décision de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC) d'appliquer une recommandation internationale non impérative ;
- que la concession aéroportuaire de Genève-Cointrin impose de répondre à l'ensemble de la demande ;
- que cette décision entraînera la fermeture de l'école de formation de l'Aéroclub de Genève ;
- l'impossibilité de créer un nouvel aéroport sur le territoire genevois pour accueillir l'école de pilotage sans dommages conséquents pour l'environnement comme pour les riverains

invite le Conseil d'Etat

- à inscrire la formation des pilotes comme faisant partie des activités exercées sur le tarmac de l'aéroport de Cointrin ;
- à veiller à ce que l'espace dédié à cette formation soit garanti par l'aéroport de Cointrin.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

L'école d'aviation Aéroclub de Genève, existe depuis 1926. Elle fut la première de Suisse. Elle dispense la formation de nombreux pilotes de lignes, contrôleurs aériens et mécaniciens pour avions. Son activité contribue directement au tissu économique local.

Sans formation, pas d'emplois. Les pilotes des avions commerciaux ont pour la plupart débuté leur carrière comme pilotes privés et tous ont dû être formés ! Il est inconcevable que notre aéroport vise 25 millions de passagers et se prive de la possibilité de former les pilotes nécessaires au transport de ces mêmes passagers. C'est pourtant exactement ce qui va arriver à Cointrin.

Dès le 30 octobre 2013, les usagers de la piste gazon devront respecter les écarts de 3 minutes avec les vols commerciaux, prioritaires. C'est une mesure de sécurité visant à empêcher le risque que les petits appareils ne soient entraînés dans les tourbillons de sillage provoqués par les gros appareils. Précisions que cette mesure de sécurité résulte d'une recommandation internationale dépourvue de caractère impératif.

A cause de l'augmentation du trafic aérien, cette utilisation simultanée de la piste gazon et de la piste béton devient impossible. L'exploitation de l'aéroport risque de tuer la formation.

L'école de pilotage, de l'Aéroclub de Genève forme une centaine d'élèves sur la piste en gazon. Son existence est directement menacée. L'augmentation du trafic aérien ne permettant plus de respecter ces 3 minutes d'écart. De fait, l'école ne pourra plus exercer son activité à l'aéroport de Genève et se verra contrainte de fermer ses portes ou de s'expatrier en terre vaudoises ou françaises. Outre l'école de pilotage, la petite aviation et les hélicoptères ne pourront plus accéder, suite à la décision de l'OFAC, à la plateforme aéroportuaire de Cointrin, alors que la concession accordée à l'aéroport impose pourtant de répondre à l'ensemble de la demande.

Au même titre que nos hôpitaux se doivent d'offrir la possibilité aux futurs médecins de se former tout en soignant la population, notre aéroport se doit d'offrir l'espace nécessaire à la formation des pilotes tout en assurant le transport des passagers et des marchandises.

L'espace étant limité et les sites alternatifs inexistant, il s'agit de garantir la pérennité de l'ensemble des activités (formation et exploitation) et de les inscrire dans l'espace à disposition.

Il en revient à la direction de l'aéroport de Genève de déterminer les mesures nécessaires pour permettre aux activités de formation au pilotage d'avions de perdurer sur le tarmac et dans l'espace actuel dévolu à l'aéroport.

Raison pour laquelle cette motion demande à ce que la formation des pilotes soit clairement inscrite comme faisant partie des activités exercées sur le tarmac de l'aéroport de Cointrin et à ce que l'espace dédié à cette formation soit garanti par l'aéroport de Cointrin.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil à cette motion.